

Réflexion sur la Parachah : Ekev / Devarim 8,18

« car c'est lui qui t'aura donné le moyen d'arriver à cette prospérité »

Et cela se rapporte au domaine du commerce (prendre et donner), à la confiance et aux engagements qu'il nous est absolument impossible de comprendre de manière rationnelle, comme cela est expliqué dans les Livres. Car en vérité l'essentiel de l'assurance dépend de Hachem, béni soit-Il. Parce que (Psaume 75,7-8) « car ce n'est ni de l'orient, ni de l'occident, ni du désert que vient l'élévation. Car l'Éternel est juge ; Il abaisse celui-ci, et Il relève celui-là ». Et malgré tout, l'homme doit **s'engager dans quelques activités** et commerce pour attirer son revenu. Comme il est écrit (Devarim 15,18) « et Hachem, Ton Éternel, te bénira dans tout ce que tu entreprendras ». Aussi l'essentiel de l'activité dans laquelle on s'engage pour son commerce a pour but de trier des étincelles découlant de 'la brisure des vases'. Il est connu que ce tri se fait précisément par l'intermédiaire de l'homme. C'est pourquoi il est nécessaire d'entreprendre une activité afin de clarifier grâce à elle des étincelles. Et c'est ainsi qu'il attire son revenu. Mais en vérité, l'essentiel réside dans la confiance absolue à mettre en Hachem, béni soit-Il.

Parce qu'il est nécessaire d'extraire l'abondance de l'argent et de la subsistance de deux types 'de Klipot / d'écorces', découlant de deux types d'hérésies. Et le tri des 'écorces' provoqué par 'la brisure des vases', s'effectue par l'homme. Car c'est pour cela que l'homme a été créé (Berechit 2,15) « pour le cultiver et le garder, etc. ». Cependant, le tri de l'influx divin provenant du Halal HaPanoui / l'espace vide, ne dépend pas du savoir de l'homme. Il est impossible pour l'homme d'entreprendre une quelconques activités, d'acquérir des connaissances, ou de fournir des efforts pour cela. Il lui faut seulement **mettre sa confiance en Hachem**, béni soit-Il, et croire en Lui, béni soit-Il, avec une Emounah / une confiance parfaite : c'est Lui, béni soit-Il, qui lui fournit son revenu dans Sa Miséricorde.

Et c'est le sens du verset (Devarim 8,12-14) « prends garde, de peur que tu manges et te rassasies, et que ton cœur ne s'enorgueillisse et que tu oublies, etc. ». Et (ibid. 8,18) « et tu te souviendras de Hachem, Ton Éternel, car c'est Lui qui te donne la force pour acquérir de la puissance / de la richesse ». La traduction en donne ce sens : 'car c'est Lui qui t'inspire le conseil et l'idée pour acquérir des biens'. Car en vérité, quiconque a un cerveau dans sa tête peut comprendre et constater que tout profit venant du négoce repose principalement sur le conseil qu'il saisit venant de Hachem, béni soit-Il, **pour savoir avec quoi négocier**, quoi acheter et quoi vendre en son temps. Car aucune personne ne peut savoir à l'avance avec quelle affaire elle gagnera sa vie. Et tant qu'il ne reçoit pas un véritable conseil sur ce qu'il convient de négocier, assurément aucune entreprise ni aucune action ne servira à rien. Au contraire, il pourrait même en arriver à perdre de l'argent à cause de ce même commerce. C'est

pourquoi l'essentiel du conseil qu'il mérite que lui présente Hachem, béni soit-Il, ce doit être un conseil parfait dans son cœur, pour qu'il sache quel négoce entreprendre de façon à en tirer du profit.

Et ce conseil provient uniquement de Hachem, béni soit-Il, et il ne dépend pas du tout de l'action de l'homme. C'est seulement par la suite, après avoir mérité de recevoir le conseil pour savoir ce qu'il faut négocier, qu'alors l'homme doit **exécuter concrètement l'activité** que Hachem, béni soit-Il, lui aura inspirée. Car le conseil de savoir quoi négocier, ce qui est l'essentiel, cela ne dépend absolument pas de l'action de l'homme, mais uniquement de son assurance et de la Emounah. Car cela est relatif au tri à effectuer dans le Halal HaPanoui. Car avant de saisir un quelconque conseil, on se trouve dans l'état de 'l'espace vide', c'est-à-dire le vide intellectuel. Car on ne possède encore aucune logique pour savoir comment attirer le flux de la subsistance. Et ensuite, lorsque Hachem, béni soit-Il, éclaire ses yeux et Il attire sur lui un bon conseil, pour négocier une chose avec laquelle il gagnera sa vie. Il reste, malgré tout, encore nécessaire que l'homme accomplisse quelques actions pour concrétiser son entreprise. Parce que Hachem, béni soit-Il, désire notre travail, afin de trier et de libérer cette notion des 'écorces' dérivée de 'la brisure des vases', comme mentionné.

C'est pourquoi la Torah met en garde la personne pour qu'elle ne se trompe pas elle-même. Du fait que l'homme doit entreprendre quelques affaires pour son revenu. De ce fait, que nous en soyons préservés, il pourrait se tromper lui-même, en disant dans son cœur (Devarim 8,17) « c'est ma propre force, c'est la puissance de ma main, qui m'a valu cette richesse ». C'est-à-dire, que nous en soyons protégés, il fera l'erreur de croire que le

conseil pour entreprendre cette affaire provenait également de sa propre sagesse et de son effort. C'est cela le sens de 'ma force' et 'la puissance de ma main'. 'Ma force' correspond au conseil, à l'inspiration du commerce. Comme cela ressort de ce sujet où le Targoum traduit : 'car c'est Lui qui te donne la force' devient 'qui te donne le conseil, etc.'. Car lorsque l'on connaît le conseil (l'idée de ce qu'il faudrait faire), mais que l'on n'a pas encore agi, alors **la chose est encore 'en puissance'**. C'est alors que l'homme doit s'occuper de l'affaire, pour la faire passer de l'état de 'en puissance' vers celui de l'acte effectif (du potentiel vers le réel). Mais la connaissance du conseil, de l'intuition, ne dépendent pas de l'action de l'homme, mais uniquement de la Emounah et de la confiance en Hachem, béni soit-Il.

C'est la raison pour laquelle la Torah nous met en garde, pour ne pas en arriver à nous tromper nous-mêmes, en pensant que tout dépend de notre action et de notre effort, que nous en soyons protégés. Comme si le conseil

Mettre sa confiance en Hachem

provenait de nous-mêmes, que nous en soyons protégés. Aussi, c'est cela le sens de (ment. Devarim 8,17) : « ma force et la puissance de ma main ». 'Ma force' correspondant à l'aspect du conseil. Et 'la puissance de main', correspond à l'effort et à l'engagement dans le déploiement d'énergie dans l'œuvre de ses mains. Mais en vérité, tout provient seulement de Hachem, béni soit-Il. Comme le verset le conclut (ibid. 18) : « et tu dois te souvenir que c'est Lui qui te donne la force pour acquérir de la puissance ». Et sa traduction : 'car c'est Lui qui te donne le conseil pour acquérir des biens'. C'est-à-dire qu'il faut savoir que **tout vient de Hachem**, béni soit-Il. C'est grâce à cela que se réalisent l'essentiel du véritable profit et de l'abondance. Assurément, Hachem, béni soit-Il, c'est Lui qui lui donne le conseil. Il aurait pu lui donner toute cette abondance de Lui-même, directement, sans aucun travail. Seulement, Il désire, béni soit-Il, notre propre travail, afin de trier des étincelles provenant de 'la brisure des vases'. Bien qu'en réalité, tout s'accomplit seulement de Sa Main, béni soit-Il. Car c'est Lui qui donne la force, c'est-à-dire le conseil, grâce auquel s'obtient l'essentiel du profit et de la subsistance.

Il s'ensuit cette règle générale : l'essentiel repose sur la Emounah et la confiance. Et malgré tout, il est nécessaire d'entreprendre quelques actions, en vue de trier des étincelles venant du 'débris des vases'. Car cela dépend précisément du travail de l'homme. Bien qu'en vérité, l'essentiel de l'abondance provienne uniquement de Hachem, béni soit-Il, sans absolument aucune autre action de notre part, uniquement grâce à la Emounah et à la confiance. C'est ainsi qu'est attiré et trié le flux de l'abondance venant du Halal HaPanoui. Car là-bas, si l'on peut s'exprimer ainsi, tout est absolument vide. Et alors, avant que l'on trie à partir de cet 'espace libre', on ne sait pas du tout quoi entreprendre, selon le principe : (Pessahim 52:) 'nul homme ne sait avec quoi il gagnera sa vie'. Mais lorsque l'on a la Emounah qu'également là-bas, dans cet 'espace vide', Hachem, béni soit-Il, est présent, alors Hachem, béni soit-Il, lui **suscite précisément un bon conseil** sur le négoce à entreprendre. C'est la nécessité de trier l'abondance grâce à la Emounah dans la libération des 'écorces' attirées à partir de 'l'espace vide'. Ensuite, il faut s'adonner à ses affaires avec sagesse et discernement, afin de trier les étincelles relatives à 'la brisure des bases'.

Et c'est la différence qui existe entre 'le gardien bénévole' et les autres sortes de gardiens. Parce que 'le gardien bénévole' est exempt de tout, et il n'est responsable qu'en cas de négligence. Tandis que les autres 'gardiens rémunérés', ils sont responsables des différents dommages. Parce que tous les dommages qui découlent de 'la brisure des bases', ils dépendent de la surveillance de l'homme. C'est pourquoi l'homme doit s'en prémunir. Et

de cela 'le gardien bénévole' est également responsable. Car lui aussi a l'obligation **de surveiller pour bien garder** le dépôt contre tous les dommages, avec un œil vigilant, à la manière des gardiens. Car ces dommages dépendent de la surveillance humainee.

Mais il existe des dommages contre lesquels on ne peut se prémunir d'aucune manière. Et même s'il garde l'objet avec tous les soins possibles, malgré tout le dommage peut survenir. Étant donné que ces dommages découlent de cet aspect de 'l'espace libre'. Car là-bas l'intellect de l'homme ne peut pas y parvenir pour surveiller et **se préserver des dommages**. Car ils proviennent des 'écorces' attirées à partir de 'l'espace vide'.

Contre ces dommages **personne ne peut se protéger**, si ce n'est Hachem, béni soit-Il. À ce sujet, il est écrit (Psaume 127,1) « si Hachem ne garde pas la ville, en vain veillerait le gardien ». C'est la raison pour laquelle si ces dommages surviennent, 'le gardien bénévole' n'est pas responsable. Car que pouvait-il faire ? Puisqu'il a gardé convenablement sans commettre de négligence dans sa garde ! Et si malgré tout, une perte est survenue, celle-ci est venue du Ciel. Comme, par exemple, s'il a bien gardé et malgré tout il y a eu vol ou perte sans négligence, mais

uniquement par un décret du Ciel, et à plus forte raison s'il y a eu un cas de force majeure. C'est pourquoi 'le gardien bénévole' en est exempté. Car que pouvait-il faire, puisqu'il a gardé correctement et que la perte est venue du Ciel ! Il n'est pas responsable de cela, car la chose n'était pas sous sa responsabilité,

pour ce qui concerne la perte ou le dommage provenant seulement du Ciel, provoquée par les 'écorces' issues du Halal HaPanoui. Aussi, la responsabilité de ce dommage ou de cette perte ne repose pas du tout sur 'le gardien bénévole', d'autant plus qu'il ne reçoit aucun salaire pour sa surveillance.

Mais les autres gardiens qui reçoivent un salaire comme 'le gardien rémunéré' ou 'le locataire', en raison de la satisfaction qu'il en retire, etc., comme nos Sages ZL l'ont dit. Ou 'l'artisan' qui garde l'objet qu'on lui a confié pour le réparer, et à plus forte raison 'l'emprunteur' pour qui tout le bénéfice est à lui. Et puisqu'il reçoit en contrepartie un bénéfice, ce qui est également considéré comme un salaire tiré de l'objet. C'est pourquoi repose aussi sur lui **la responsabilité financière de la perte** qui peut survenir à cause du Halal HaPanoui. C'est pourquoi ils sont responsables même du vol ou de la perte survenus sans négligence, et même en cas de force majeure, pour chacun selon sa règle juridique particulière. Car cette responsabilité de la perte provenant de cet aspect du Halal HaPanoui ne s'applique à l'homme que lorsque l'argent ou la propriété lui appartient ou qu'il en tire un bénéfice, ce qui est alors assimilé à sa propre propriété.

La responsabilité financière